

SNTRS



**CNRS-INRIA
INSERM-IRD**

En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Site web : <http://www.sntrs.net>

Numéro 61 du 25 février 2004

COMMUNIQUE DE PRESSE

Crédits de la recherche : pas un centime de plus dans les caisses !

Le gouvernement annonce des crédits supplémentaires pour la recherche publique. Les journaux et les radios ont repris cette information.

Ainsi le gouvernement ferait un geste (293 852 856 €).

Mais à y regarder de près cette décision n'est qu'un jeu d'écritures qui ne lui coûte rien : il transfère cette somme du budget 2003 au budget 2004 (crédits gelés sur 2002 et 2003). Ce transfert était déjà, en partie, intégré dans les budgets prévisionnels des organismes pour 2004.

Pour le CNRS le transfert représente 171 982 363 € d'une année sur l'autre, à comparer avec les crédits de paiement prévus au budget 2003 : 340 583 000 €.

En clair : pas un centime de plus dans les caisses des établissements de recherche publique.

En ce qui concerne la restitution des postes de titulaires supprimés : rien à ce jour.

Les problèmes de la recherche publique restent entiers.

Nous appelons les personnels à faire des 9 et 12 mars des journées de mobilisation massive contre la politique gouvernementale et pour obtenir des postes et des crédits pour l'ensemble de la recherche publique.

Villejuif, le 25 février 2004

Déclaration du SNTRS-CGT

Pour de vraies assises de la recherche

La recherche publique subit une crise sans précédent. La responsabilité en incombe directement au gouvernement. Les annulations budgétaires répétées, le non versement des sommes dues, les suppressions de postes de titulaires, l'explosion des CDD ont déstabilisé les organismes de recherche et mis en péril les programmes de recherche et le renouvellement des disciplines scientifiques.

Aux revendications des personnels de la recherche, le gouvernement répond par une nouvelle inspection des budgets (la huitième en 6 ans) et par la promesse d'Assises pour lesquelles il nommera son comité d'expert qui procèdera à de simples « auditions ». Ces Assises sous contrôle déboucheront, annonce-t-il, sur une loi d'orientation et de programmation de la recherche.

Ne nous trompons pas, le gouvernement entend imposer sa réforme aux organismes. Il cherche à soumettre les organismes de recherche aux besoins à court terme des entreprises et des instances de l'Etat (ministères, régions) en organisant la recherche autour de projets d'une durée limitée et en développant les emplois précaires. C'est pourquoi il s'en prend à la liberté de recherche et asphyxie la recherche sans finalités immédiates claires, que seuls garantissent le financement récurrent, le statut des organismes de recherche et le statut de fonctionnaire de ses personnels.

Pour le SNTRS-CGT, l'avenir de la recherche publique doit faire l'objet d'un débat public. C'est pourquoi il réclame l'organisation de véritables Assises qui doivent associer les représentants des différentes composantes de la communauté scientifique, dont les organisations syndicales sont parties prenantes et s'assurer la participation de représentants de la société parmi lesquels les confédérations syndicales pourront intervenir et faire entendre leurs propositions. Un préalable à la tenue des Assises est dès maintenant la réintégration des 550 postes de titulaires supprimés, ITA et chercheurs, l'arrêt de la précarisation de l'emploi scientifique, le versement des crédits dus aux EPST depuis 2002 et la restauration des dotations de base aux laboratoires.

Le développement des connaissances de base et leur transfert nécessitent d'assurer une continuité des politiques de recherche, une indépendance, une cohérence et une stabilité aux institutions et aux personnels impliqués dans la recherche. C'est ce que garantissent le statut des EPST, le statut de titulaire des personnels et les financements récurrents. Cette nécessité doit être réaffirmée.

Le débat doit porter sur les points suivants :

- Le niveau de financement et d'emploi que l'Etat doit consacrer à la recherche publique en France pour assurer la continuité nécessaire et la place du pays au niveau mondial.
- Les formes d'organisation de la recherche, le rôle des laboratoires et le mode d'évaluation des programmes et des structures.
- Les modes de relations entre les différents niveaux territoriaux : européen, national, régional garantissant une cohérence.
- Les modes d'entrée dans la recherche, les niveaux de rémunérations, les carrières et les modalités de la mobilité entre les différentes activités (enseignement, recherche, valorisation...).
- L'équilibre et l'articulation entre recherche « finalisée », (sur programmes ou sur contrats) et recherche « libre », (fondamentale). L'organisation des rapports avec les entreprises et plus largement avec la demande de connaissances solvable ou non.
- Les mesures à prendre pour accroître et améliorer la responsabilité des entreprises face aux enjeux de la recherche-développement en lien avec une politique nationale industrielle ambitieuse et cohérente.

Autant de questions sur lesquelles le SNTRS-CGT exprimera ses propositions, qu'il mettra en débat avec les personnels de la recherche, afin d'aboutir à une politique de recherche pérenne.

Villejuif, le 18 février 2004
